



Les Nouvelles du Climat

Mai 2021



Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : 4cmaroc.contact@gmail.com.

Table des matières

Nouvelles du Centre 4C Maroc	3
Focus du mois	4
Message de la Princesse Lalla Hasnaa à la Conférence de l’Unesco sur l’éducation au développement durable.....	4
Un Code de l’environnement est en cours de préparation.....	5
Le Maroc dépassera 52% de son mix énergétique en 2030.....	5
Les nouvelles du climat au niveau international	6
Le sommet de Joe Biden, un « tournant dans l’action climatique » avant la COP26.....	6
COVID-19 et santé planétaire : Comment une pandémie pourrait ouvrir la voie à une relance verte	6
Égalité de genre : Formule pour accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030.....	8
Petites îles, Grands océans : Voix en première ligne du changement climatique	9
Aligner la relance européenne sur les objectifs du Pacte vert : indispensables politiques et stratégies nationales	10
Soutenir l’agenda mondial de la biodiversité.....	11
Climat : Il faut aller "au-delà des simples déclarations" de position.....	13
Débat autour de la gestion durable des terres pour la sécurité alimentaire.....	13
Le monde doit se réensauvager à grande échelle pour soigner la nature et le climat, selon l'ONU	14
Les nouvelles du climat au niveau national	15
Résilience urbaine au Maroc mise au point et recommandations de la Banque mondiale	15
Station de dessalement de Casablanca-Settat : les premières études pour bientôt.....	16
Appel à projets de recherche sur l’arganier	16
Autorisations et dérogations d’investissements : l’AMCDD tire la sonnette d’alarme	17
Le FEC finance des projets relatifs au climat	17
Biodiversité: réintroduction de deux espèces disparues dans le parc national d’Ifrane	18
Le Maroc et la France réaffirment à l’ONU l’importance de l’engagement du secteur privé	19
Maroc/Royaume-Uni: aligner la relance post-covid avec les ODD	20
Industrie : la décarbonation de la production aéronautique, une priorité à l’horizon 2023.....	21



Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d’entrer en contact avec nous à l’adresse suivante : 4cmaroc.contact@gmail.com .

Nouvelles du Centre 4C Maroc

- Le Centre 4C Maroc a officiellement ouvert l'inscription à sa base de données des « experts en changements climatiques ». Une des missions majeures du Collège Recherche, Expertise et Formation (CREF) du Centre 4C est le déploiement de l'expertise et des compétences en matière de changements climatiques au niveau national et africain.

La rubrique du CREF sur le site web du Centre 4C donne accès à une plateforme d'inscription ouverte aux personnes physiques et/ou aux institutions, et il est désormais possible de candidater pour intégrer cette base de données des experts du Centre 4C, et donc de s'ouvrir potentiellement sur de nouveaux marchés d'expertise au Maroc, en Afrique ou au niveau international.

Si vous et/ou votre institution souhaitez faire partie de la base de données des experts 4C en changements climatiques, vous pouvez vous inscrire sur notre site web : [lien pour les personnes physiques](#) et [lien pour les institutions](#). Prière de noter qu'un comité de validation examinera les demandes inscrites sur notre site, avant l'acceptation finale au sein de la base de données.

- Le Centre 4C Maroc, avec l'appui du Programme de Développement des Nations Unies, a lancé trois appels à consultation ce derniers mois, qui sont toujours ouvert pour soumission :
 - L'élaboration d'un « Livre Blanc » sur l'intégration du changement climatique dans les politiques publiques ([pour plus de détails](#)) ;
 - L'animation d'un atelier de réflexion portant sur l'impact et les opportunités de la transition internationale vers la neutralité carbone pour le secteur privé marocain ([pour plus de détails](#)) ;
 - L'élaboration d'une note conceptuelle du programme de renouvellement du parc professionnel du transport routier au Maroc à présenter au Fonds Vert pour le Climat (bio-intrants : biofertilisants et bio-protecteurs) ([pour plus de détails](#)).
- Le Centre 4C appuie une formation des jeunes au Bénin : du 28 au 31 mai 2021, les participants à une formation collaborative, appuyée par le Centre 4C, se sont entretenu sur le thème « Bio-intrants et biodigesteurs : pratiques innovantes pour une agriculture résiliente au climat ». Il s'agit d'une formation qui consiste à donner les outils nécessaires aux jeunes venus de certains pays d'Afrique sur les bio-intrants (bio-engrais biopesticides utilisés dans l'agriculture en milieu paysans) et biodigesteurs (la production de l'énergie à partir de la matière vivante).
- Le Collège "Recherche-Expertise-Formation" (CREF) du Centre 4C a organisé le 12 mai 2021. L'atelier a été une occasion pour échanger autour des principales thématiques des recherches menées par les universités et les institutions nationales en lien avec la problématique des changements climatiques. Cet atelier d'échange autour de la recherche dans le domaine des changements climatiques est le premier d'une série d'ateliers destinés à couvrir les principales institutions de recherche, afin de dégager les défis et les potentialités nationales dans ce domaine, stimuler le partage entre les différents intervenants, et dégager les priorités des différents acteurs concernés, notamment du secteur public et privé.



Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : 4cmaroc.contact@gmail.com .

Focus du mois

Message de la Princesse Lalla Hasnaa à la Conférence de l'Unesco sur l'éducation au développement durable

Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa, présidente de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, a participé, à travers un message-vidéo, à la Conférence mondiale de l'Unesco sur l'éducation au développement durable, qui s'est tenue du 17 au 19 mai sous forme virtuelle. Son Altesse Royale a appelé la communauté internationale à s'engager résolument, pendant cette décennie, à instituer l'éducation au développement durable comme une priorité impérative, soulignant le caractère urgent de cette action.

Dans ce message-vidéo diffusé lors de la grande session plénière, tenue autour de la thématique «Créer le changement dont nous avons besoin en temps de crise planétaire – L'EDD pour 2030», Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa a affirmé que la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement s'emploie, depuis plus de deux décennies, à développer différents programmes destinés à réduire ou supprimer l'impact négatif de l'Homme sur la nature.

«Chargée de l'enseignement et de la transmission des savoirs, l'école est, plus largement et plus prioritairement encore, un espace d'éducation et de transmission des valeurs. Éduquer la jeunesse au respect de l'environnement, c'est croire à la promesse d'un monde nouveau plus harmonieux et durable», a soutenu Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa.

«L'éducation au développement durable, thème qui nous réunit aujourd'hui, est la clé de la réussite», a poursuivi Son Altesse Royale la Princesse, assurant que «nous avons donc souhaité que l'action de notre Fondation soit centrée sur la sensibilisation et la formation des plus jeunes à ces problématiques».

«Ainsi, nous semons les graines de la conscience environnementale pour faire éclore, à terme, une société consciente du milieu naturel dans lequel elle vit et capable d'adopter un comportement vertueux adapté», a ajouté Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa, exprimant sa fierté du partenariat liant la Fondation et l'Unesco «avec qui nous œuvrons de concert depuis 2020 pour que soit intégrée l'éducation à l'environnement, dans les curricula (scolaires), à tous les niveaux jusqu'au baccalauréat».

À cet égard, le Maroc est l'un des trois pays dans le monde qui mène une expérience pilote pour le programme Global Schools de l'Unesco, a fait observer Lalla Hasnaa. «Car la mobilisation sur les sujets liés à l'environnement ne saurait produire d'effet durable que si elle devient un réflexe acquis dès la formation initiale: l'éducation dès le jeune âge est donc une essentielle priorité.»

«Une génération nous sépare du sommet de Rio», a constaté Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa, estimant qu'il était impératif de réfléchir aux motivations qui ont pu freiner l'introduction de l'enseignement au développement durable dans les curricula. «La crise du Covid-19 nous rappelle en particulier l'urgence de réaliser un développement durable global, équitable et au service de tous», a fait savoir Son Altesse Royale la Princesse, assurant que la protection de l'environnement et la sauvegarde de notre planète, «notre maison à tous», constituent un des piliers fondamentaux de cette démarche.

[Pour plus d'informations](#)



Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : 4cmaroc.contact@gmail.com .

Un Code de l'environnement est en cours de préparation

M. Aziz Rabbah, ministre de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement, Aziz Rabbah, a annoncé, le 3 mai à Rabat, que le ministère préparait un Code de l'environnement rassemblant tous les textes liés à ce domaine.

En réponse à une question à la Chambre des représentants sur "l'environnement et l'impact de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD)", Aziz Rabbah a indiqué que le grand nombre de projets liés à l'environnement qui concernent de multiples secteurs et se chevauchent parfois, avait incité le ministère à travailler sur le projet du Code de l'environnement, qui "en est à ses dernières étapes". Ce code sera une référence regroupant tous les textes : lois, décrets, décisions ou procédures administratives, a noté le ministre. Tous les moyens financiers ont été déployés pour préparer ce code, a-t-il indiqué, relevant que le projet du code sera soumis au secrétariat général du gouvernement dans quelques semaines.

Le Maroc est l'un des premiers pays au monde à avoir suivi la voie du développement durable et à adopter les objectifs de développement durable, a-t-il affirmé. À cet égard, il a évoqué divers programmes lancés par le royaume, notamment le programme national des déchets ménagers, le programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées, le programme national de prévention de la pollution industrielle, le programme national de l'air et le plan climat national.

Selon le ministre, l'arsenal juridique relatif à l'environnement et le contrôle environnemental ont également été renforcés, en plus d'autres actions liées à la surveillance au niveau national et au niveau de toutes les régions. Afin de mettre en œuvre la SNDD, 28 plans sectoriels de développement durable et un pacte d'exemplarité de l'administration ont été élaborés et instaurés au niveau territorial, a ajouté M. Rabbah, faisant savoir que le taux d'avancement des plans sectoriels a atteint 68 %, alors que celui du pacte d'exemplarité de l'administration s'est élevé à 38 %.

"Les rapports publiés périodiquement par les organisations internationales saluent les projets réalisés par le Maroc en matière d'énergies renouvelables, d'environnement, de développement durable, de lutte contre la pollution et d'autres projets importants, ainsi que le chemin emprunté par le royaume sous la conduite de Sa Majesté le roi Mohammed VI", s'est-il réjoui, estimant que la prochaine décennie connaîtrait une transformation majeure dans ce domaine.

[Pour plus d'informations](#)

Le Maroc dépassera 52% de son mix énergétique en 2030

Le Maroc va dépasser 52 % de son mix énergétique en 2030, a indiqué M. Aziz Rabbah, ministre de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement. Le ministre, qui répondait à une question orale sur les opportunités de la transition énergétique au Maroc après la pandémie de Covid-19, présentée par le groupe Justice et développement à la Chambre des conseillers, a précisé que le royaume allait dépasser 52 % de son mix énergétique en 2030, estimant que ce chiffre pourrait être atteint avant 2026, et ce malgré le retard survenu au cours d'une période antérieure. Il fait savoir à cette occasion que le système électrique 2021-2030 est basé entièrement sur des énergies renouvelables et un taux réduit du gaz. "Une feuille de route a été élaborée pour l'hydrogène, une énergie prometteuse pour le Maroc qui doit accueillir d'importants investissements dans ce domaine", a-t-il ajouté, indiquant qu'une feuille de route pour la bioénergie, l'orientation vers l'industrialisation et la recherche scientifique a également été élaborée.

[Pour plus d'informations](#)



Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : 4cmaroc.contact@gmail.com .

Les nouvelles du climat au niveau international

Le sommet de Joe Biden, un « tournant dans l'action climatique » avant la COP26

Le retour des Etats-Unis dans l'arène climatique, et leur nouvel objectif de réduction de 50% à 52% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à 2005, a bel et bien eu l'effet d'entraînement escompté sur d'autres pays pollueurs. Le premier ministre japonais, Yoshihide Suga, a relevé l'objectif du Japon, promettant de réduire les émissions de 46% à l'horizon 2030 par rapport à 2013, contre une cible précédente de 26%, tout en « essayant » d'atteindre une baisse de 50%. Son homologue canadien, Justin Trudeau, a quant à lui annoncé une réduction de 40% à 45% des émissions d'ici à 2030 par rapport au niveau de 2005, au lieu d'un objectif précédent de 30%. Quant à la Corée du Sud, dont les observateurs espéraient qu'elle rejoindrait le « club des 50% », elle a assuré qu'elle augmenterait ses efforts d'ici à la COP26, tout en donnant un premier gage majeur : la fin du financement des centrales à charbon à l'étranger.

Si ces promesses ne sont encore pas alignées avec une limitation du réchauffement climatique à 1,5°C – l'un des objectifs de l'accord de Paris sur le climat de 2015 –, elles « constituent une avancée substantielle », observe Niklas Höhne, climatologue allemand au NewClimate Institute. « Il y a un glissement sémantique qui témoigne d'un regain d'ambition : tous les chefs d'État parlent désormais de ne pas dépasser 1,5°C de réchauffement, et non plus 2°C », note Lola Vallejo, la directrice climat de l'Institut du développement durable et des relations internationales. Elle estime en outre que le « système de pression par les pairs fonctionne », puisque le Japon, qui avait déjà déposé des objectifs auprès de l'ONU en 2020, les a revus à la hausse sous la pression internationale.

La question des financements a constitué en revanche une occasion manquée. Ce sommet « n'a pas réussi à annoncer tout financement nouveau et supplémentaire qui s'appuie substantiellement sur les promesses financières existantes pour stimuler la dynamique de l'action climatique », déplorent également les associations du Climate Action Network (CAN). De même, les ONG jugent que les nouveaux engagements des pays ne parviendront pas à atteindre le niveau d'ambition « nécessaire pour éviter une catastrophe climatique ». Même son de cloche de la part de Greenpeace International qui dénonce « les maigres pas » des dirigeants. « Même avec les nouveaux engagements nationaux sur le climat des États-Unis, du Royaume-Uni, de la Chine, du Canada et du Japon, les gouvernements du monde n'ont pas encore tracé une voie claire et solide vers l'engagement de limiter le réchauffement à 1,5°C », pointe l'association.

[Pour plus d'informations](#)

COVID-19 et santé planétaire : Comment une pandémie pourrait ouvrir la voie à une relance verte

Avant le début de la pandémie de COVID-19 en 2020, les décideurs étaient déjà confrontés à des statistiques sanitaires qui donnent à réfléchir. Comme l'ont noté l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), près de 25% de tous les décès dans le monde sont liés à des décisions économiques affectant l'environnement. Chaque année, 7 millions de personnes meurent de mauvaise qualité de l'air et 3,5 millions meurent de mauvaise qualité de l'eau. L'exposition aux produits chimiques peut coûter près de 1 billion de dollars en effets neurodéveloppementaux dans les pays à revenus intermédiaire et faible. Les microplastiques, l'excès de nutriments provenant du ruissellement des exploitations agricoles et les maladies zoonotiques ont un impact sur la santé, le bien-être et le développement économique de manière cumulative et complexe (Myers, 2017).



Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : 4cmaroc.contact@gmail.com .

Les politiques environnementales existantes ne soutiennent pas efficacement les objectifs de santé mondiale et de développement durable. La pandémie de COVID-19 a exacerbé ces évolutions négatives et a amplifié les problèmes systémiques sous-jacents, notamment les inégalités sociales et économiques et la faiblesse des systèmes de santé. Comment les politiques de développement durable peuvent-elles aborder de manière cohérente et proactive ces défis interdépendants pour améliorer la santé humaine ?

– Repenser le lien Environnement – Santé

La pandémie de COVID-19 est la manifestation ultime d'un monde interconnecté. Ce virus zoonotique, qui saute de manière pathogénique entre la faune et l'homme, nous rappelle l'interdépendance de notre univers moléculaire. Le confinement rapide de la communauté en réponse à la pandémie nous rappelle que notre existence dépend de voies alimentaires et économiques entrelacées. Notre négligence de ces interconnexions micro et macroscopiques entre la santé humaine et l'environnement est la cause profonde de la pandémie. Malgré des décennies d'avertissements scientifiques, nous avons négligé les facteurs écosystémiques qui favorisent la transmission des maladies infectieuses.

– Les effets des changements environnementaux et de la dégradation de l'environnement sur la santé

Partout dans le monde, les maladies respiratoires associées à la pollution de l'air sont endémiques. De même, les maladies causées par la contamination de l'eau continuent de poser des problèmes aux cliniciens, en particulier parmi les populations marginalisées et à faible revenu, dans les situations post-catastrophe et dans les communautés en conflit. Les maladies virales résultant de vecteurs vivant dans les écosystèmes aquatiques, comme les moustiques, mettent également à rude épreuve les systèmes de santé. Les communautés sont aux prises avec des incidences croissantes de troubles hématologiques aigus et chroniques (paludisme), arthritiques (dengue, chikungunya) ou développementaux (Zika). Ceux-ci sont exacerbés par le changement climatique, qui, à son tour, peut amener des moustiques infectés dans des pays non endémiques et à système immunitaire peu développé.

Le changement climatique est l'une des plus grandes menaces pour la santé publique (Haines & Ebi, 2019). La hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer et les manifestations météorologiques extrêmes posent des risques croissants pour le bien-être humain (Watts & al., 2019), y compris les blessures, les décès, les effets sur la santé mentale et les migrations massives (Andrews & al., 2018). La dégradation de l'environnement affecte également la santé mentale et émotionnelle et le bien-être des communautés et des individus. Les communautés peuvent subir des déplacements forcés qui contribuent à des traumatismes mentaux et émotionnels. Ces événements peuvent en outre déclencher des maladies psychologiques causées par une injustice environnementale profonde de longue date, des disparités en matière de santé et des inégalités entre les genres. En milieu urbain, il a également été démontré que le manque d'accès à des espaces verts contribue à la mauvaise humeur et à la perturbation des cycles de sommeil. Il convient de noter l'augmentation de la prévalence mondiale des troubles dépressifs et leur corrélation avec les changements environnementaux et avec l'augmentation des inégalités sociales et économiques. La santé et le bien-être des Femmes et des Filles sont affectés par la dégradation de l'environnement et le dérèglement climatique. Cela se traduit par un stress accru, des taux plus élevés de violence domestique, un accès réduit aux services de reproduction et à la contraception et un accès réduit à l'éducation et à des moyens de subsistance indépendants.

[Pour plus d'informations](#)



Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : 4cmaroc.contact@gmail.com .

Égalité de genre : Formule pour accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Les efforts déployés au niveau mondial pour promouvoir l'égalité de genre montrent que les progrès sont lents et inégaux. Si l'accès des femmes à l'éducation et leur part du marché du travail ont augmenté, des écarts subsistent en matière de prise de décision, de perspectives d'avancement, d'accès aux ressources naturelles et de contrôle de ces ressources, et en matière d'égalité de rémunération. La COVID-19 n'a fait qu'exacerber la stagnation sociale, touchant les femmes de manière disproportionnée tout en creusant l'écart de rémunération entre les sexes qui existe depuis longtemps (Banque mondiale, 2021). Bien que les femmes représentent 39 % de la main-d'œuvre mondiale, elles représentaient 54 % des pertes d'emploi liées à la pandémie en mai 2020.

L'égalité de genre et le développement durable sont indissociables. Bon nombre des obstacles aux politiques de durabilité efficaces se trouvent dans des normes sociales et des systèmes juridiques discriminatoires obsolètes. Investir dans les filles et les femmes ne nécessite pas des inventions radicales, mais peut briser les barrières systémiques de pouvoir et de privilèges qui continuent de laisser des millions de personnes derrière (Global Health 50/50, 2020). Favoriser la participation des femmes à la prise de décision est bénéfique pour notre santé et à notre environnement, deux domaines clés dans lesquels il faut investir pour réaliser une reprise saine (Zeinali et al., 2020).

Dans le monde entier, les femmes et les filles continuent d'être victimes de discrimination et de violence. L'inégalité entre les sexes existe dans tous les secteurs partout dans le monde et freine le progrès et la prospérité de l'humanité. L'Organisation des Nations unies propose quelques chiffres qui illustrent l'ampleur de ce défi :

- Dans 155 pays, il existe au moins une loi qui entrave les opportunités économiques des femmes.
- L'écart de rémunération entre les sexes coûte 160 000 USD à l'économie mondiale.
- Seulement 23,7 % des parlementaires nationaux sont des femmes.
- Une femme sur trois subit une forme de violence physique ou sexuelle au cours de sa vie.
- Les recherches montrent que le coût de la violence contre les femmes pourrait s'élever à environ 2 % du produit intérieur brut (PIB) mondial. Cela équivaut à 1,5 trillion USD, soit environ la taille de l'économie canadienne.

Lorsque les gouvernements ont négocié le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 ODD, il n'y a jamais eu un doute sur le rôle des femmes dans la promotion d'un développement durable efficace. L'égalité de genre est reconnue comme une condition préalable à la réalisation du développement durable et est intégrée dans l'ensemble des objectifs et des cibles du Programme à l'horizon 2030. Les obstacles structurels et systémiques sont abordés dans l'ODD 5 : Réaliser l'égalité de genre et l'autonomisation de toutes les femmes et filles. Le Programme 2030 souligne que l'égalité d'accès à l'éducation, à un travail décent et à la représentation dans les processus de prise de décisions politiques et économiques constitue la base de sociétés équitables. Investir dans l'égalité de genre et l'autonomisation de toutes les femmes et filles permet, non seulement de mettre en œuvre l'ODD 5, mais aussi de soutenir les progrès dans l'ensemble des 17 ODD, notamment en contribuant à l'éradication de la pauvreté, à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation, à la protection de la biodiversité et à la croissance économique durable (Ivanova, 2021).

Dans le cadre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, les liens entre le genre et le climat sont contrôlés par le biais des Contributions déterminées au niveau national (CDN) des pays. Les CDN peuvent garantir la participation des femmes à la prise des décisions relatives aux changements



Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : 4cmaroc.contact@gmail.com .

climatiques. Outre l'objectif de la proportion hommes-femmes pour la réalisation des objectifs d'égalité, les femmes peuvent contribuer à renforcer les impacts des politiques.

L'accès au financement est un domaine clé pour l'intégration de la dimension de genre, car le manque de financement constitue un obstacle important à la mise en œuvre de politiques justes du point de vue du genre (GCF, 2017). À titre d'exemple d'une organisation qui s'efforce à surmonter cet obstacle, le Fonds vert pour le climat (FVC) exige que les projets soumis prennent en compte les questions de genre dans leur évaluation d'impact environnemental et social, et que l'équipe d'étude comprenne un expert en question sexospécifiques. Des données ventilées par sexe doivent être collectées avant la mise en œuvre du projet. Selon le FVC, l'intégration de la dimension de genre est fondamentale pour toute intervention de projet et ne doit «pas nécessairement impliquer des coûts supplémentaires, mais plutôt rendre les interventions climatiques plus efficaces et plus».

[Pour plus d'informations](#)

Petites îles, Grands océans : Voix en première ligne du changement climatique

Les petits États insulaires en développement sont particulièrement vulnérables au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux chocs économiques externes, tels que les effets de la pandémie. Pour que les PEID survivent au changement climatique et à COVID-19, nous devons adopter une approche intégrée qui favorise la diversification économique, les instruments de financement innovants et le développement de «l'économie bleue».

Les PEID sont aux premières lignes du changement climatique. Ils ressentent les impacts les premiers et de manière plus sévères, alors qu'ils contribuent moins de 1% des émissions mondiales de carbone. Ils sont vulnérables aux ouragans et aux cyclones, qui deviennent de plus en plus fréquents et extrêmes, provoquant des ravages économiques et environnementaux, sans parler des pertes en vies humaines. Leur dépendance vis-à-vis des importations alimentaires et énergétiques et des revenus du tourisme augmente leur vulnérabilité aux chocs externes, comme la pandémie COVID-19.

Souvent géographiquement éloignés et de faible altitude, vulnérables aux défis environnementaux et de petite taille à la fois en termes de superficie et de démographie, les PEID couvrent le monde entier. Ils représentent une gamme de contextes géographiques et socio-économiques. Certains PEID, dont Haïti, les Comores et Tuvalu, sont considérés comme les pays les moins avancés (PMA). Cependant, la plupart sont classés comme des pays à revenu intermédiaire, avec un revenu national brut (RNB) par habitant compris entre 1 036 et 12 535 dollars, selon la Banque mondiale. La plupart des PEID sont fortement dépendants des importations alimentaires, 50% d'entre eux important plus de 80% de leur nourriture (UN DESA, 2020). L'énergie représente la part la plus élevée des importations vers les PEID qui dépendent presque entièrement des importations de combustibles fossiles pour le transport et la production d'électricité (IRENA, 2017). Le commerce représente plus de 71% du produit intérieur brut des PEID (UN DESA, 2020). Ils sont également dépendants du tourisme et éprouvent des difficultés à gérer et à riposter aux chocs en raison du manque de diversité de leurs économies.

En partie à cause de leurs vulnérabilités uniques et des menaces existentielles posées par le changement climatique, les PEID sont apparus collectivement comme une voix forte sur la scène internationale. Les PEID ont été définis par d'autres et par eux-mêmes comme de petites îles vulnérables, aux terres limitées, chose qui a souvent affecté leurs perspectives et leur potentiel de développement. Aujourd'hui, un nombre croissant d'entre eux s'identifient comme étant «grands États océaniques» intégrant les vastes zones océaniques et les ressources de leur juridiction. Grâce à ces zones économiques exclusives (ZEE), les PEID contrôlent environ 30% de tous les océans et mers. Par exemple, Sainte-Lucie possède une réserve marine de la taille de l'Allemagne (Cheney, 2021),



Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : 4cmaroc.contact@gmail.com .

tandis que Tuvalu a une ZEE 27000 fois sa masse terrestre (Halais, 2019). Les ZEE combinées de Maurice et des Seychelles représentent une zone plus grande que l'Inde, avec un potentiel économique inexploité important (Cedras, 2020). Ensemble, les PEID ont une superficie totale d'environ 24 111 km² et 666 110 km² dans les ZEE. En d'autres termes, 3,5% des PEID sont des terres, tandis que 96,5% sont des océans (PNUD, 2017).

L'océan et ses ressources offrent aux PEID l'opportunité de puiser dans «l'économie bleue», un concept qui assure une meilleure gestion des ressources océaniques en liant utilisation durable et croissance économique (Cheney, 2021). L'économie bleue couvre toutes les activités économiques liées aux océans, aux mers et aux littoraux, y compris l'aquaculture, la pêche, le tourisme côtier, l'énergie éolienne en mer et l'énergie des océans, et le dessalement (Commission européenne, 2020, p.2).

Les PEID peuvent également lutter contre le changement climatique tout en réduisant leur dépendance aux importations d'énergie et leur vulnérabilité aux chocs externes en développant les marchés nationaux des énergies renouvelables et en augmentant l'efficacité énergétique. Certains PEID ont déjà commencé la transition vers des secteurs énergétiques plus durables. L'île de Tokelau, dans le Pacifique Sud, répond à près de 100% de ses besoins énergétiques grâce aux énergies renouvelables, notamment en alimentant des générateurs avec du bio-carburant de noix de coco produit localement (Steiner, 2014).

Exploiter le potentiel de leurs ressources océaniques pour se développer de manière durable et résiliente est vital pour l'avenir des PEID, qui restent, comme l'a si bien dit James Alix Michel, ancien président des Seychelles, «les sentinelles de la nature et les gardiens des océans».

[Pour plus d'informations](#)

Aligner la relance européenne sur les objectifs du Pacte vert : indispensables politiques et stratégies nationales

Un an après les négociations sur le plan de relance européen, les États membres viennent de transmettre à la Commission leurs plans nationaux de relance et de résilience dans le cadre de NextGenerationEU, qui permettra de mobiliser des montants extrêmement importants par un mécanisme de solidarité inédit, une innovation encore débattue récemment dans certains parlements nationaux, comme en Finlande début mai. Considéré à juste titre comme une nouvelle étape dans la consolidation des liens entre les États membres, ce mécanisme tient l'une des promesses clés de la relance européenne, celle de mobiliser des montants considérables pour la relance. Mais comment garantir l'efficacité de la mise en œuvre de ces fonds au service des grands objectifs que l'Union européenne s'est donnée, en plus de la relance économique : résilience et transformation vers les objectifs très ambitieux du Pacte vert ?

- Évaluer l'alignement entre les plans nationaux et les objectifs du Pacte vert

Pour être cohérents avec les ambitions politiques européennes, les plans de relance nationaux et la mobilisation des fonds de NextGenerationEU devraient passer le test de leur alignement avec la durabilité, ce qui ouvre plusieurs registres de questionnement¹ : permettent-ils de réduire les vulnérabilités ? De garantir la cohésion en réduisant les inégalités au sein et entre États membres ? Sont-ils suffisamment ambitieux, en termes de montants, et pour déclencher les transformations nécessaires à l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 et à la réduction drastique des pollutions et des atteintes à la biodiversité ? Les analyses des plans annoncés depuis 20202 donnent quelques indications clés, qui ne peuvent toutefois se substituer à l'analyse systématique des plans de relance et de résilience soumis ces dernières semaines aux autorités européennes.



Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : 4cmaroc.contact@gmail.com .

Première observation : les montants en eux-mêmes démontrent un engagement fort en faveur de la sauvegarde des emplois et de la solidarité entre États membres. En majorité, ces plans nationaux prennent au sérieux l'opportunité d'utiliser une part importante des fonds pour investir dans les transitions écologique et numérique, deux marqueurs clés de la modernisation de l'économie du continent. Ils peuvent relativement facilement démontrer quelle part des montants contribue aux objectifs environnementaux du Pacte vert, et indiquer par ailleurs qu'une part importante, et si possible la totalité, n'est pas incompatible avec la poursuite de ces objectifs. Souvent, cependant, les analyses révèlent qu'une part importante des plans nationaux, notamment celle financée par le budget national et dans ce cas absente du plan de relance et de résilience soumis à Bruxelles, pourrait avoir un impact autant négatif que positif en matière de transition écologique, en fonction des conditions de sa mise en œuvre. Enfin, les comparaisons avec les évaluations existantes des besoins de financement public en matière de transformation dans des secteurs clés révèlent que l'ordre de grandeur est à gros traits le bon, mais que les montants restent néanmoins insuffisants, et surtout qu'ils demanderaient à être maintenus sur plusieurs années.

- Inscire l'ambition des plans de relance dans le long terme

Le sommet européen de ce début de semaine vient de reporter les négociations extrêmement difficiles sur le partage de l'effort entre États membres en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (pour les secteurs non soumis au systèmes de marché de permis d'émissions) : définir la répartition à la fois juste et efficace de l'effort en matière de transformation reste un exercice de fait politiquement quasiment impossible, s'il ne s'adosse pas sur l'explicitation et l'ajustement progressif, par chaque pays, d'une stratégie de transformation à long terme qui intègre la décarbonation comme un des leviers de son développement socio-économique futur, plutôt que comme une contrainte.

- L'alignement de la relance sur la transformation écologique est aussi un agenda international

Les États membres n'ont pas intérêt à maintenir le débat sur l'alignement de la relance avec les objectifs en matière de durabilité dans les seules limites du continent européen : les solutions imaginées ailleurs (Amérique latine, Asie ou Afrique), même si imparfaites, peuvent être pertinentes, comme l'ont montré des dialogues organisés par l'IDDRI et le German Development Institute sur l'alignement de la relance sur l'Agenda 2030. En Europe comme ailleurs, questionner le scénario du status quo et réussir à obtenir un arbitrage politique favorable à la transformation de l'économie, surtout en période de crise, suppose que l'espace politique, du Parlement à la société civile en passant par la recherche et l'expertise, soit suffisamment ouvert et structuré. L'Union européenne et ses États membres ont tout intérêt à continuer à échanger avec le reste du monde sur les conditions politiques et les politiques publiques qui permettent d'assurer au mieux un tel alignement.

[Pour plus d'informations](#)

Soutenir l'agenda mondial de la biodiversité

Le Groupe de gestion de l'environnement des Nations unies, a publié un rapport, préfacé par le secrétaire général António Guterres, est la réponse de l'ONU à la demande des parties à la CDB (formulée à Nairobi en août 2019) de planifier une contribution des institutions de l'ONU à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre post-2020. L'IDDRI a contribué à l'ensemble du rapport, et plus spécifiquement sur les synergies entre l'action pour le climat et pour la biodiversité, les connexions avec l'Agenda 2030 et le HLPF, et sur la collaboration avec les conventions chimiques pour réduire les pressions à l'œuvre sur la biodiversité :

Les pesticides peuvent avoir un impact important sur la biodiversité. Par exemple, il a été démontré que les pesticides, en particulier les insecticides, ont un large éventail d'effets létaux



Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : 4cmaroc.contact@gmail.com .

et sublétaux sur les pollinisateurs dans des conditions expérimentales contrôlées (IPBES, 2016). La gouvernance des pesticides s'inscrit dans la gouvernance des produits chimiques de manière plus générale. Les conventions de Bâle, Rotterdam, Stockholm et Minamata sont des instruments mondiaux centraux dans la gouvernance internationale des produits chimiques et des déchets. En outre, le protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone contrôle la production et la consommation de bromure de méthyle, un pesticide qui est une puissante substance appauvrissant la couche d'ozone. L'initiative internationale multipartite sur les produits chimiques, l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), joue également un rôle essentiel dans la gouvernance des produits chimiques en impliquant les gouvernements, l'industrie chimique et d'autres acteurs de la société civile, tels que les ONG, avec la possibilité de travailler sur des questions allant au-delà des mandats propres des conventions, obtenus par consensus lors de négociations multilatérales.

Le cadre mondial pour la biodiversité de l'après-2020 traitera de la pollution en tant que principal facteur de perte de biodiversité, ainsi que de la gestion durable des paysages terrestres et marins de production, qui sont essentiels à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Pour renforcer la mise en œuvre du nouveau cadre, une synergie plus forte entre les conventions sur la biodiversité et sur les produits chimiques sera essentielle. Pour les pesticides, cela concerne principalement les conventions de Stockholm et de Rotterdam et la SAICM. Pour y parvenir, plusieurs trajectoires et initiatives peuvent être envisagées, par exemple :

1. Au niveau des conventions, des plans d'action conjoints pourraient être élaborés, avec des processus spécifiques et une responsabilité devant leurs COP respectives. Cette approche pourrait être explorée à travers le travail des Parties dans les organes pertinents des conventions respectives et par leurs secrétariats dans le cadre des mandats qui leur sont confiés.
2. Au niveau national, les points focaux et les autorités responsables de la CDB, des autres conventions relatives à la biodiversité, des conventions sur les produits chimiques et d'autres conventions et organisations pertinentes, notamment l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement, pourraient collaborer plus étroitement pour attirer l'attention sur l'importance d'ajouter les pesticides aux annexes des conventions sur les produits chimiques et pour coordonner les travaux visant à trouver des solutions de remplacement plus sûres, en particulier pour les pesticides très dangereux. À cet égard, ils peuvent également travailler à la coordination de leurs instruments politiques nationaux respectifs (tels que les subventions agricoles) afin de refléter ces synergies, et coordonner les mécanismes nationaux de planification, de rapportage et de revue afin d'accroître l'efficacité et d'améliorer la cohérence.
3. Les plateformes multipartites associées aux agendas des produits chimiques et de la biodiversité offrent une opportunité de renforcer les synergies, puisque les acteurs de la société civile ont également tendance à travailler séparément sur ces questions. Le fait que les acteurs de la biodiversité s'engagent plus activement dans les discussions de la SAICM, et que les acteurs des produits chimiques s'engagent dans l'agenda de la CDB et ses discussions, pourrait contribuer au partage d'expériences et à la création d'attentes similaires en matière de changement (Kinniburgh et Rankovic, 2019).

[Pour plus d'informations](#)



Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : 4cmaroc.contact@gmail.com .

Climat : Il faut aller "au-delà des simples déclarations" de position

" Nous devons aller au-delà des simples déclarations de position " pour apporter une réponse à la crise climatique, a souligné Alok Sharma, le président désigné de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP26). Il faut travailler ensemble pour "consolider nos options et rédiger des textes que nous pourrions proposer à la COP26" afin qu'ils soient finalisés et adoptés, a insisté M. Sharma dans une allocution en ligne peu avant l'ouverture des sessions virtuelles des organes subsidiaires permanents de la Convention onusienne sur le climat (CCNUCC).

Ces sessions permettront aux Parties d'avancer dans le travaux, "étant donné le volume élevé de travail accumulé en l'absence de sessions en 2020. Afin de maximiser les progrès et de minimiser les retards supplémentaires, cette session est une occasion précieuse pour faire avancer les travaux en vue de la COP26", prévue en novembre prochain à Glasgow, lit-on sur le site de la CCNUCC .

M. Sharma a appelé, dans ce cadre, à redoubler d'efforts dans la réponse apportée à la crise climatique en faisant preuve du même sens de l'urgence démontré pendant la pandémie de la Covid-19, mettant l'accent sur la nécessité de "ne laisser pour compte aucune question et aucune personne". "Nous devons travailler d'arrache-pied pour arriver à Glasgow prêts à conclure un accord qui permettra de garder l'objectif de 1,5 °C (fixé par l'Accord de Paris, NDLR), de créer des accords qui protègent la population autant que la nature de l'impact du changement climatique, qui mobilisent le financement et qui encouragent la coopération à travers la société pour apporter des résultats vis-à-vis des engagement de Paris", a-t-il dit.

Pour sa part, Carolina Schmidt, présidente de la COP25 a souligné que "le monde nous regarde et n'acceptera rien d'autre qu'un résultat ambitieux qui répond à ses objectifs pendant la pandémie. Ce qui va demander de nouveaux niveaux d'engagement et de solidarité de la part de toutes les parties y compris en utilisant de nouveaux outils". En dépit des nombreux défis posés par la Covid-19, "la communauté internationale doit se retrouver à la COP26, notre seule opportunité réelle de préserver l'objectif 1,5 °C pour accélérer l'action, réduire les émissions, renforcer l'adaptation, élargir le financement pour protéger et restaurer la nature ainsi que pour émanciper une action inclusive", a-t-elle affirmé.

De nombreux pays doivent encore finaliser leurs engagements révisés de réduction d'émissions, qui sont selon l'ONU encore loin de permettre de tenir les objectifs de l'accord de Paris. Les sessions des organes subsidiaires de la CCNUCC, à savoir le Conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'organe de mise en œuvre (SBI) se poursuivront jusqu'au 17 juin par visioconférence.

Les négociateurs vont traiter de plusieurs questions, notamment les Contributions nationales déterminées (NDC), la transparence, les financements climatiques et le renforcement des capacités.

[Pour plus d'informations](#)

Débat autour de la gestion durable des terres pour la sécurité alimentaire

Les perspectives d'une gestion durable des terres pour assurer la sécurité alimentaire ont été au centre des travaux d'un workshop autour de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture (KJWA), organisé le mardi 1^{er} juin dans le cadre des sessions virtuelles des organes subsidiaires permanents de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Afin d'implémenter la gestion durable des terres pour assurer la sécurité alimentaire, les experts ont mis en avant la nécessité de créer et réguler les marchés ainsi que de développer les partenariats publics-privés dans le secteur de l'agriculture. Dans la même veine, ils ont mis en exergue le rôle de



Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : 4cmaroc.contact@gmail.com .

l'autonomisation des femmes et de la diversification du système alimentaire en tant que stratégie clé pour réduire les risques.

Aujourd'hui 33% des terres sont moyennement à fortement dégradées, par conséquent les systèmes alimentaires et agricoles sont confrontés à une pression sans précédent, ont relevé les participants à ce workshop en ligne. La hausse de la pauvreté, de la faim et des risques sanitaires, notamment l'émergence du nouveau coronavirus (Covid-19) est étroitement liée aux terres dégradées, ont-ils souligné.

Parmi les actions mises en place pour préserver les terres, les experts ont mis l'accent sur le fonds Land Degradation Neutrality (LDN), une initiative destinée à la restauration des terres dégradées. Selon les données exposées, 127 pays se sont engagés aux objectifs de LDN fixés jusqu'à présent alors que 86 pays ont officiellement validé leurs objectifs et leurs mesures d'intervention.

L'Action commune de Koronivia pour l'agriculture est une décision historique prise au titre de la CCNUCC, qui reconnaît le potentiel unique de l'agriculture dans la lutte contre le changement climatique.

Les sessions des organes subsidiaires de la CCNUCC, à savoir le Conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'organe de mise en œuvre (SBI), se poursuivront jusqu'au 17 juin par visioconférence. Les négociateurs vont traiter de plusieurs questions, notamment les Contributions nationales déterminées (NDC), la transparence, les financements climatiques et le renforcement des capacités.

[Pour plus d'informations](#)

Le monde doit se réensauvager à grande échelle pour soigner la nature et le climat, selon l'ONU

Selon les Nations unies, le monde doit reconstituer et restaurer une zone de la taille de la Chine pour respecter ses engagements en matière de nature et de climat, et la relance des écosystèmes doit être menée avec la même ambition que la course à l'espace. Les efforts de conservation actuels sont insuffisants pour empêcher la perte généralisée de biodiversité et l'effondrement des écosystèmes, averti l'organisme mondial à l'occasion du lancement de la décennie de la restauration des écosystèmes, un appel urgent à la renaissance à grande échelle de la nature dans les terres agricoles, les forêts et autres écosystèmes.

Les gouvernements doivent tenir leur engagement de restaurer au moins 1 milliard d'hectares de terres d'ici à 2030 et faire une promesse similaire pour les océans, selon le rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui lance la décennie.

Chaque année, l'homme utilise environ 1,6 fois les ressources que la nature peut renouveler de manière durable. Selon les Nations unies, les gains économiques à court terme sont privilégiés par rapport à la santé de la planète. Le cri de ralliement appelle toutes les composantes de la société à agir, y compris les gouvernements, les entreprises et les citoyens, pour restaurer et réhabiliter les zones urbaines, les prairies, les savanes et les zones marines. La moitié du PIB mondial dépend de la nature et la dégradation des écosystèmes touche déjà environ 40% de la population mondiale, menaçant la santé humaine, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire, selon l'avant-propos rédigé par la directrice exécutive du PNUE, Inger Andersen, et le directeur général de la FAO, Qu Dongyu.



Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : 4cmaroc.contact@gmail.com .

Selon les auteurs du rapport, il faut tirer les leçons des erreurs passées - comme la plantation d'arbres en monoculture et d'espèces exotiques - et les pays ont besoin d'aide pour trouver des solutions adaptées à leur géographie et à leur climat.

[Pour plus d'informations](#)

Les nouvelles du climat au niveau national

Résilience urbaine au Maroc mise au point et recommandations de la Banque mondiale

Une [étude](#) publiée par la Banque mondiale revient sur les progrès du Maroc, en matière de réglementation et de gestion du risque dans l'aménagement du territoire de construction et met en exergue les éléments à améliorer via 50 recommandations.

Cette étude permet non seulement de mettre en lumière les progrès du Maroc en matière de réglementations et de gestion du risque, mais aussi de mettre en garde contre les éléments qu'il convient de renforcer et d'améliorer. Dans ce sens, la Banque Mondiale a émis 50 recommandations en matière de politiques publiques et de législation, de réglementation du secteur du BTP et de ses normes techniques, ainsi que pour relever les défis liés à l'application de ces réglementations. Certaines requièrent une application à court terme, c'est-à-dire dans les deux prochaines années, tandis que d'autres, visant le moyen et court termes, sont à appliquer dans un délai de 3 à 5 ans.

1. **Le Maroc doit améliorer les politiques de prévention liées aux risques anthropiques** : "les modélisations disponibles des risques majeurs démontrent un niveau élevé d'exposition et de vulnérabilité de l'environnement bâti au Maroc. Elles permettent notamment de déterminer que, selon un scénario extrême, un séisme majeur impactant les bâtiments et l'infrastructure pourrait coûter 52 milliards de dirhams soit 5,1% du PIB." ;
2. **La nécessaire intégration du risque dans la planification urbaine** : l'étude recommande la mise en place de l'instrument "le plus efficace en matière de prévention des risques", qui consiste en "un aménagement du territoire fondé sur une meilleure intégration des aléas d'origine naturelle et des risques anthropiques". Aussi, elle préconise une meilleure sensibilisation aux risques, à intégrer dans les programmes de formation des métiers de l'architecture, de l'urbanisme et de l'ingénierie, ainsi que dans les formations diplômantes et les formations continues du BTP. Une sensibilisation qu'il convient d'étendre aux communes marocaines qui "participent à l'élaboration des documents d'urbanisme." ;
3. **Al Hoceima, une commune sur 36 dispose d'un architecte professionnel** : sur les 36 communes que compte la région d'Al Hoceima qui est particulièrement vulnérable aux chocs sismiques et aux inondations, une seule commune dispose d'un architecte professionnel dans son service d'urbanisme. Les autres communes ne disposent que d'agents techniciens alors que plus de 1 100 dossiers d'autorisation de construire ont été instruits à l'échelle de la région en 2019. Autres facteurs de vulnérabilité: le changement climatique, la présence d'un habitat sous-équipé et insalubre, ainsi que la persistance de poches de pauvreté ;
4. **Prévention des risques, efforts louables mais limités** : l'étude propose de passer par la case législative, à travers l'amélioration des textes existants liés aux constructions et à l'environnement bâti, notamment à la gestion des déchets toxiques du bâtiment, aux établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes, la réglementation incendie, les contrôles et inspections des règles d'urbanisme et de construction et la réglementation sur la santé et la sécurité des chantiers ;



Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des **Nouvelles du Climat**, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : 4cmaroc.contact@gmail.com .

5. **Réglementation, renforcer avec homogénéité** : l'étude met en avant "le développement positif" que constitue l'accélération de la production des textes de lois et de règlements de construction au Maroc depuis le début des années 2000. Cela dit, elle déplore que cet effort ne soit pas accompagné "d'une mise en cohérence des textes".

[Pour plus d'informations](#)

Station de dessalement de Casablanca-Settat : les premières études pour bientôt

Un appel d'offres a été lancé pour l'étude du milieu marin et du procédé de prétraitement pour la réalisation de la station de dessalement de la région Casablanca-Settat. Les prestations objet de ce marché consistent en:

- Diagnostic des procédés de prétraitement de l'eau de mer au niveau des stations de dessalement à l'échelle nationale et internationale ;
- Étude de la bathymétrie, de la géologie et de la qualité de l'eau de mer dans la zone du projet ;
- Étude de la houle et des courants marins dans la zone du projet ;
- Étude du procédé de prétraitement de la station de dessalement.

Selon l'appel d'offres, le titulaire devra réaliser les prestations désignées en objet dans un délai global de 13 mois. Toutes les missions de l'étude doivent être lancées concomitamment. Le coût des prestations est estimé à 6 millions de DH. La zone d'étude se trouve à proximité du centre de Sidi Rahal à 40 km au Sud-Ouest de Casablanca, sur une surface de 3,5 km le long de la côte et 4 km vers le large de la mer, équivalente à 1.400 hectares.

L'ouverture des plis est prévue le 21 juin à la Direction de la recherche et de la planification de l'eau à Rabat. Pour rappel, la station de dessalement de la région Casablanca-Settat figure parmi les actions prévues pour le développement de l'offre hydrique dans la région. Elle doit être réalisée avec une enveloppe de 4 milliards de DH, pour un débit de 200.000 m³/j.

[Pour plus d'informations](#)

Appel à projets de recherche sur l'arganier

Le ministre de l'Éducation nationale, Saaïd Amzazi, a annoncé le lancement d'un appel à projets de recherche sur l'arganier, ainsi que la création de trois prix dédiés à la recherche sur cet arbre qui seront décernés annuellement.

L'appel à projets de recherche, intitulé « El Bekri », du nom du premier savant arabe ayant décrit l'arganier en 1038, a pour objectif de dynamiser la recherche scientifique et l'innovation autour de l'arganier, a expliqué le ministre qui s'exprimait le lundi 10 mai lors de la célébration de la première Journée internationale de l'arganier, organisée par la faculté des sciences de Rabat. Cet appel à projets sera doté d'un budget de 10 millions de DH, en association avec les partenaires du ministère, à savoir l'Académie Hassan II des sciences et techniques, l'Icesco et l'Unesco.

Outre le lancement de cet appel à projets, la stratégie dédiée à la promotion de la recherche sur l'arganier prévoit aussi la création de trois prix, dont un Prix du partenariat université-coopérative, qui vise la promotion et l'encouragement du partenariat entre le monde de la recherche scientifique et les coopératives, notamment en matière de valorisation des produits de l'arganier. Ce prix, qui récompensera les meilleures équipes de recherche ayant collaboré avec les coopératives dans un processus d'innovation autour de l'arganier, sera doté d'un montant de 100.000 DH. Il s'agit aussi d'un Prix de la meilleure thèse (50.000 DH) qui aura pour objectif de primer la meilleure thèse de l'année dont la thématique sera en rapport avec l'arganier et d'un Prix du meilleur article en rapport avec la



Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : 4cmaroc.contact@gmail.com .

thématique de l'arganier, indexé dans une base de données internationale (Scopus ou WOS), avec un impact facteur élevé.

Au Maroc, le nombre de ces publications est passé de 15 en 2010 à 52 en 2020, a rappelé Saaid Amzazi, précisant que la valeur de ce prix sera de 25.000 DH. Dans ce cadre, les principaux champs disciplinaires visés sont l'agroforesterie, l'écophysiologie et l'amélioration génétique de l'arganier, la chimie et la biochimie de l'arbre et de ses produits dérivés, dont l'huile d'Argan, la pharmacologie, la cosmétologie et les essais cliniques des produits dérivés. Le prix porte aussi sur le développement socioéconomique des arganeraies et les études en sciences humaines et sociales relatives à la thématique de l'arganier

[Pour plus d'informations](#)

Autorisations et dérogations d'investissements : l'AMCDD tire la sonnette d'alarme

L'Alliance Marocaine pour le Climat et le Développement Durable (AMCDD) attire l'attention des pouvoirs publics face aux projets qui menacent divers sites littoraux naturels rares et fragiles à travers le Maroc.

L'AMCDD estime, en effet, que les Centres Régionaux d'Investissement (CRI), accordent « des autorisations et dérogations d'investissements pour des projets qui menacent ces sites, non encore couverts par des études d'impact et d'évaluation stratégique environnementale et par des plans régionaux du littoral prescrits par la nouvelle loi 81.12 relative au littoral ». Ces autorisations ont « des conséquences économiques, environnementales et sociales » sur ces sites. Preuves à l'appui, l'AMCDD révèle que « plusieurs autorisations octroyées ou prévues dans des zones écologiquement vulnérables et sensibles au changement climatique ont donné lieu à l'inquiétude et à la désapprobation de la population et de la société civile environnementale ». Elle cite, ainsi, la Réserve naturelle d'Al-Neela dans le parc national de Khnifis, la côte d'El-Jadida, la proximité du port stratégique de Dakhla, le littoral de la commune de Lemcid à Boujdour, la réserve d'Argane, etc.

D'une manière générale, la Commission Littoral, océans et économie bleue de l'AMCDD appelle, également, les autorités publiques à prendre plusieurs mesures pour « soutenir des projets de développement socioéconomiques intégrés et durables » à travers plusieurs mesures. Elle appelle, notamment, à « renforcer la tendance à l'amélioration de la gestion du climat d'investissement et l'adoption des plans régionaux du littoral déjà élaborés (Régions de l'Oriental et de Rabat, Salé et Kenitra), à assurer la participation de la société civile, à côté du secteur privé, dans les concertations visant la recherche des meilleurs investissements dans les sites naturels et l'obtention de la plus haute Valeur Ajoutée selon les critères internationaux et les orientations données par SM le Roi pour l'élaboration du Nouveau Modèle de Développement, et à travailler à instaurer une culture de responsabilité sociale et écologique parmi les investisseurs nationaux et internationaux ».

[Pour plus d'informations](#)

Le FEC finance des projets relatifs au climat

Le Fonds d'équipement communal (FEC) planche sur le renforcement de ses capacités dans le financement vert avec la structuration d'une offre intégrée en faveur des collectivités territoriales. Cette initiative fait suite à la ligne de crédit de 100 millions d'euros contractée auprès de l'AFD pour le financement de projets de développement durable, dont 25% pour des investissements à Co-bénéfices Climat.

Le Fonds d'équipement communal s'apprête à monter en puissance dans le financement vert. La banque des collectivités territoriales planche, ainsi, sur le renforcement de ses capacités dans le financement de projets à « co-bénéfices climat » (adaptation/atténuation) en faveur des économies



Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : 4cmaroc.contact@gmail.com .

locales. Un expert sera recruté pour l'accompagner dans cette assistance technique. Un appel d'offres vient d'être lancé à cet effet. Le marché est estimé à 2 millions de DH. L'expert aidera notamment le FEC à améliorer la compréhension du changement climatique et de ses effets sur les économies locales ainsi que de partager les bonnes pratiques dans le financement vert. L'objectif étant d'avoir une expertise lui permettant d'accompagner les collectivités territoriales dans l'intégration du changement climatique au niveau de leur processus de planification, budgétisation et d'investissements.

« Dans un souci d'accompagner les orientations du Maroc relatives aux changements climatiques et en tant que partenaire financier stratégique des collectivités territoriales, le FEC est appelé à accroître son intervention pour le financement de projets à co-bénéfice climat et ainsi à renforcer ses capacités sur ce volet », souligne la banque publique.

Selon le FEC, cette initiative s'inscrit dans la mise en œuvre de l'accord signé en juillet 2018 avec l'Agence française de développement (AFD). Ce partenariat porte sur la mise en place d'une ligne de crédit de 100 millions d'euros pour le financement de projets de développement durable, dont 25% alloués à la réalisation d'investissements à co-bénéfice climat. Cette ligne de crédit est assortie d'une subvention de 1 million d'euros pour la mise en œuvre notamment d'un programme d'assistance technique du FEC. « Le développement d'une doctrine climat constitue l'une des composantes de cette assistance technique. Elle vise principalement l'émergence de projets structurants à co-bénéfices climat ainsi que le renforcement des capacités du FEC et des collectivités en termes d'identification, d'évaluation, de montage de financement et de réalisation de ces projets », précise le fonds. Cette initiative permettra notamment la structuration d'une offre de financement vert pour le FEC, avec un plan de communication et de sensibilisation des collectivités locales autour de l'action climat pour la réalisation des projets favorisant l'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. L'offre de financement devra, notamment, permettre au FEC de lever des ressources financières concessionnelles auprès des différents fonds nationaux et internationaux ainsi que les institutions financières internationales de développement. De nouveaux instruments de financements, comme l'obligation verte, seront explorés. À travers cette offre, les économies locales devront, entre autres, bénéficier de conditions préférentielles et d'un accompagnement technique pour la réalisation de leurs projets.

[Pour plus d'informations](#)

Biodiversité: réintroduction de deux espèces disparues dans le parc national d'Ifrane

Le département des Eaux et forêts a organisé, le samedi 22 mai, une opération de réintroduction de 31 mouflons à manchettes et de 6 porcs-épics au niveau du parc national d'Ifrane. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie Forêts du Maroc 2020-2030, notamment l'axe relatif au plan de sauvegarde des espèces menacées d'extinction.

Les mouflons à manchettes relâchés proviennent de la réserve de Tafoughalt et ont été transférés vers Jbel Ij, sommet du parc national d'Ifrane à 2.426 m d'altitude. Les porcs-épics réintroduits proviennent d'un programme de conservation ex-situ au sein du zoo de Dream Village, fruit de collaboration et de partenariat public-privé. Le mouflon à manchettes et le porc-épic ont disparu du parc d'Ifrane respectivement en 1960 et en 1997 et sont considérés comme des espèces menacées d'extinction au niveau national et international.

L'opération s'inscrit dans un vaste programme d'action de sauvegarde des espèces menacées au sein du réseau des parcs nationaux prévu par la stratégie Forêts du Maroc 2020-2030.

[Pour plus d'informations](#)



Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : 4cmaroc.contact@gmail.com .

Le Maroc et la France réaffirment à l'ONU l'importance de l'engagement du secteur privé

Le rôle primordial de l'engagement du secteur privé dans l'action climatique a été mis en relief le vendredi 28 mai à New York, à l'occasion d'une réunion du Groupe des amis sur le changement climatique, qui a été co-présidée par l'ambassadeur, Représentant permanent du Maroc à l'ONU, M. Omar Hilale, et son homologue français, Nicolas de Rivière.

Cette réunion a vu la participation de la Directrice exécutive du Pacte mondial des Nations Unies, Sanda Ojiambo, du PDG du Groupe de l'Office chérifien des phosphates (Groupe OCP), Mostafa Terrab, et du PDG de la banque BNP Paribas America, Jean-Yves Fillion, ainsi qu'un parterre d'ambassadeurs de plusieurs Etats membres de l'ONU.

Intervenant à cette occasion, M. Hilale a souligné qu'une « planète saine est essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable », relevant dans ce sens combien « il est fondamental pour le secteur privé de prospérer et d'être un véritable acteur de l'action climatique et de la création d'emplois. » « Nous savons que les gouvernements ne peuvent à eux seuls faire face à la situation et éviter les pires impacts du dérèglement climatique », a-t-il dit. Le diplomate s'est réjoui que « le secteur privé est en train de devenir un acteur clé de l'équation climatique internationale, et avec les acteurs étatiques et les autres parties prenantes, y compris la société civile, il peut transformer la reprise postpandémie en une voie plus propre et plus verte ». Sous le leadership visionnaire de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc, a indiqué M. Hilale, continue d'investir dans le climat en augmentant considérablement la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, en réalisant une grande centrale solaire et de nombreuses centrales éoliennes, et en consolidant l'Initiative pour l'adaptation de l'agriculture africaine, et en assurant une meilleure gestion par le secteur agricole des risques liés au changement climatique et à la gestion de l'eau. Dans cette optique, le Partenariat de Marrakech pour l'action climatique mondiale continue de soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris en encourageant la collaboration entre les gouvernements, le secteur privé, les villes, les régions, et le secteur privé qui doivent agir pour le climat, a-t-il rappelé.

Dans son intervention, le PDG du Groupe OCP a prévenu contre les conséquences néfastes pour la planète si le système alimentaire mondiale maintient sa trajectoire actuelle, notant que 1,4 trillion de tonnes métriques de gaz à effet de serre seront émises uniquement par la production alimentaire d'ici 2100 si rien n'est fait. « Ce n'est clairement pas viable. La décarbonisation du système alimentaire mondial est essentielle », a-t-il souligné. En ce sens, M. Terrab a plaidé en faveur de l'amélioration des pratiques agricoles, notamment en Afrique, faisant observer que la fertilisation a « un rôle important à jouer à cet égard » pour « promouvoir une agriculture optimisée et intensive ». « En s'assurant que l'agriculteur obtienne une meilleure récolte par hectare, nous ralentissons, de facto, la déforestation », a-t-il fait observer. M. Terrab a ainsi indiqué que le Groupe OCP s'est engagé à atteindre zéro émissions nettes de carbone avant 2040, notant que l'entreprise marocaine a déjà réussi à tripler sa capacité industrielle en maintenant son empreinte carbone au même niveau à travers des investissements dans la logistique et les énergies renouvelables. De même, il a plaidé en faveur de la promotion d'une « révolution verte » en Afrique, à l'instar de ce qui a été fait en Inde et au Brésil, « afin de garantir que nous puissions nourrir la planète tout en utilisant pleinement la capacité massive de séquestration du carbone de l'Afrique ». « Nous devons développer des partenariats pour promouvoir cette révolution verte de manière concrète, en brisant les silos des institutions traditionnelles qui ont tendance à gérer les défis trop souvent à partir d'une perspective sectorielle », a-t-il dit, expliquant qu'une révolution verte nécessite l'adoption d'une « approche holistique ».



Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : 4cmaroc.contact@gmail.com .

Pour sa part, la Secrétaire exécutive du Pacte mondial des Nations-Unies, Sanda Ojiambo, a affirmé qu'il « ne peut y avoir de solution à la crise climatique tant que les entreprises n'assument pas leur responsabilité pour la situation actuelle », soulignant également l'importance pour le secteur privé de saisir l'opportunité et le potentiel de contribuer à la transformation nécessaire pour « ramener l'économie mondiale vers le net zéro ». « Les stratégies de mitigation des entreprises doivent adhérer à des principes sociaux et environnementaux robustes », a-t-elle plaidé, soulignant qu'un avenir d'énergie propre « ne doit jamais se faire au dépend des droits humains et de la protection de la biodiversité, d'où l'impératif d'une transition énergétique juste ».

Le PDG de BNP Paribas America, a indiqué, quant à lui, qu'il est essentiel de fixer des objectifs clairs en matière d'adaptation et de trouver le moyen de concilier la quête des profits et la réduction des émissions de GES. « Nous devons trouver un équilibre entre les pertes possibles à court terme et les gains à long terme » pour le climat et la planète, a déclaré M. Fillion, notant qu'en tant qu'investisseur institutionnel, BNP Paribas a entrepris des actions visant à faire progresser la transparence dans les grandes compagnies pétrolières.

[Pour plus d'informations](#)

Maroc/Royaume-Uni: aligner la relance post-covid avec les ODD

Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'administration, Mohamed Benchaâboun, et l'Ambassadeur du Royaume-Uni au Maroc, Simon Martin, réunis le mardi 1^{er} juin à Rabat, ont convenu de collaborer davantage en matière d'alignement de la relance post-Covid avec les objectifs du développement durable (ODD).

L'alignement de la relance post-Covid, en particulier l'action du Fonds Mohammed VI pour l'investissement, avec les ODD figure parmi les principaux sujets de collaboration retenus lors de la rencontre entre MM. Benchaâboun et Martin, qui ont réaffirmé leur détermination à renforcer davantage les relations de coopération bilatérale entre les deux pays, ainsi que le partenariat en matière de lutte contre le réchauffement climatique, indique un communiqué du ministère. Il s'agit également de la mobilisation du secteur financier marocain pour la mise en œuvre de la Contribution déterminée au niveau national (NDC) ainsi que de la coordination entre les deux pays en matière d'action climatique, ajoute la même source.

Lors de cette rencontre, MM. Benchaâboun et Martin ont passé en revue l'état de la coopération économique et commerciale bilatérale entre les deux pays. À cet égard, ils se sont félicités de l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2021, de l'Accord d'Association entre le Maroc et le Royaume-Uni, lequel Accord qui, au-delà de la préservation du partenariat existant entre les deux pays, devrait permettre de poser les bases d'une coopération plus forte et élargie entre les deux partenaires pour les années futures.

Cette rencontre a été l'occasion pour l'Ambassadeur Britannique de présenter les efforts du Royaume-Uni en matière de climat en tant que pays président de la prochaine Conférence des parties à la convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (COP26), prévue à Glasgow en novembre 2021. Pour sa part, M. Benchaâboun a rappelé l'engagement fort du Maroc en faveur du climat et du développement durable, sous l'impulsion éclairée de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI. Cet engagement, a-t-il soutenu, est concrétisé par les initiatives lancées dans plusieurs domaines ainsi que les réformes engagées à différents niveaux (institutionnel, réglementaire, financier, etc.). Cette rencontre s'est déroulée en présence Charlotte Beck, conseillère économique près l'Ambassade et Jenny Pierce, Chargée des affaires économiques et de politique extérieure près l'Ambassade.

[Pour plus d'informations](#)



Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : 4cmaroc.contact@gmail.com .

Industrie : la décarbonation de la production aéronautique, une priorité à l'horizon 2023

L'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE) a organisé le mercredi 19 mai, la première édition digitale de l'événement Aerospace Meetings Casablanca 2020-2021, en partenariat avec le Gimas et Advanced Business Event.

Cet événement a permis de dresser un état des lieux de l'aéronautique national et de relever les principaux leviers de relance post-crise. Le partage d'expériences a également permis d'identifier les principales attentes des industriels dans ce nouveau contexte.

La crise sanitaire a démontré que les priorités de la chaîne de valeur mondiale doivent être revues. Il s'agit de l'empreinte carbone, de l'avion vert pour 2035 et de la propulsion à l'Hydrogène. Les chantiers clés, dans lesquels le Maroc doit être présent, ont été définis. Il s'agit de la décarbonation de la production, la digitalisation des processus industriels, l'évolution vers l'Industrie 4.0 par les technologies avancées, l'ingénierie, la recherche et développement appliqués, a déclaré Karim Cheikh, président du Gimas. Pour ce faire, les industriels s'attendent à des incitations et aides de la part de l'État pour le financement des investissements, liés au développement de ces chantiers prioritaires.

D'autre part, vu que la taxe carbone décidée par l'Union Européenne impacterait 65% des exportations du Royaume, cette édition a été particulièrement axée sur la décarbonation de la production. Plusieurs acteurs du secteur ont ainsi signé une lettre d'engagement pour la décarbonation de leur production au Royaume.

[Pour plus d'informations](#)



Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition des Nouvelles du Climat, prière d'entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : 4cmaroc.contact@gmail.com.